DANS L'AFFAIRE D'UNE AUDITION DISCIPLINAIRE

CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 20 ET 24 DU STATUT N^{O} 1

DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS DE FONDS MUTUELS

Re : [Intimé(e)]

ORDONNANCE

ATTENDU QUE la présente requête, présentée par [indiquer le nom de la partie requérante] devant un jury d'audition (le « jury d'audition ») du conseil régional de [indiquer la région] de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (l'« ACFM ») pour [*décrire sommairement la nature de la mesure sollicitée dans l'Avis de requête*] a été entendue [*choisir le format* : par téléconférence, en personne, par écrit] le [date] à [lieu];

[S'il y a lieu] **ET ATTENDU QUE** conformément à l'article 19.13 du Statut n° 1 de l'ACFM, un représentant du public d'un conseil régional peut être désigné pour agir au nom d'un jury d'audition aux fins de l'audition et déterminer les questions de procédure ou la requête concernant le déroulement d'une audition disciplinaire conformément aux articles 20 et 24, notamment, accorder des ajournements, fixer les dates des auditions et rendre toute autre ordonnance ou donner des instructions qu'un jury d'audition est autorisé à rendre ou à donner en vertu de Règles de procédure de l'Association, sauf une décision définitive dans le cadre d'une procédure disciplinaire;

ET ATTENDU QU'à la lecture des [décrire les affidavits ou les éléments de preuve non assermentés déposés à l'égard de la requête, mais pas les affaires ou les Règles ou les Principes directeurs] et à l'audition de l'argumentation de l'avocat pour [indiquer le nom de la partie] et [s'il y a lieu, ajouter (indiquer le nom de la partie) ou [aucune personne ne comparaît pour (indiquer le nom de la partie)]], bien qu'ils aient été dûment convoqués à comparaître au moyen de (décrire la preuve de la signification);

IL EST PAR LES PRÉSENTES ORDONNÉ QUE :

1. *Choisir l'option applicable selon la Règle 6.10 :*

- *[La mesure sollicitée est accordée. Préciser les modalités de l'ordonnance en paragraphes numérotés consécutivement.]*

OU

- *[La requête est rejetée ou ajournée, en totalité ou en partie, avec ou sans condition. Préciser les modalités en paragraphes numérotés consécutivement.]*

OU

- *[La requête est ajournée afin qu'elle soit examinée par le jury siégeant à l'audition sur le fonds de l'instance.]*

FAIT à [ville], le [jour] [mois] 200[ ].

Par : « _____ »

[Nom du représentant du public], président(e)

(*s'il y a lieu*)

Par : « _____ »

[Nom du représentant du secteur]

Par : « _____ »

[Nom du représentant du secteur]

DM#894910